



Association des Membres
de l'Ordre des Palmes Académiques

Adresse du site Internet : <https://amopa49.fr/>

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DE MAINE-ET-LOIRE, LE 17 FEVRIER 2024

Etaients présents : 31 adhérents, 10 sympathisants et 6 invités
Votants : 40 dont 9 pouvoirs

L'assemblée générale est ouverte à dix heures par Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE, président de la section de Maine-et-Loire en ces termes : *"C'est un très grand plaisir pour le Bureau, le Comité et pour moi de vous accueillir aujourd'hui pour cette journée. Plaisir d'autant plus important que vous avez été nombreux à répondre à l'invitation. Nous sommes près de 50, soit quasiment le double de l'année dernière !"*

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE excuse madame Sylviane MURGUET, secrétaire générale de l'AMOPA nationale, qui ne peut se joindre à nous en raison de la grève à la SNCF. Elle le regrette vivement. Il indique que c'est d'autant plus regrettable qu'elle travaille en étroite relation avec les sections qu'elle connaît bien. Il précise qu'il lira ultérieurement le message qu'elle lui a transmis.

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE excuse monsieur Benoît DECHAMBRE, Inspecteur d'Académie, qui ne pourra être présent parmi nous en raison d'un décès dans la famille de sa conjointe. Il précise qu'il remettra à sa place les insignes des Palmes Académiques à madame GUÉCHY et à monsieur VOYER

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE salue la présence de :

- madame Christine BLEUVEN FOURNIER, présidente de la section de Loire-Atlantique de l'AMOPA,
- madame Agnès PICARD, présidente de la section de Sarthe de l'AMOPA,
- madame Marie-France RUIZ-PENA, présidente de la section de Mayenne de l'AMOPA,
- madame Marylise SIX, présidente de l'Association des Lyriades de la Langue française,
- monsieur Jacques BEUNARDEAU, représentant la section de Maine-et-Loire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur,
- monsieur Pascal LEVAVASSEUR, Président de la section de Maine-et-Loire de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite,
- monsieur Jacques MANCEAU, président d'honneur de l'Association des délégués départementaux de l'Education nationale, président délégué de la section du Mérite et membre de notre section,
- monsieur Patrick DUYTS, président de la section de Maine-et-Loire des Délégués départementaux de l'Education nationale, et membre de notre section.

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE lit le message envoyé par madame Sylviane MURGUET.

1. Rapport moral 2023 par Henri-Marc PAPA VOINE

Chers ami(e)s,

Nous voici de nouveau réunis pour l'assemblée générale. C'est le moment de réaliser un bilan de l'année écoulée.

Force est de constater que 2023 fut une année contrastée avec des réussites comme les concours nationaux et nos prix départementaux, notre site internet départemental et les

partenariats. Mais également avec une activité moindre, faute de participants, comme je l'écrivais dans la Lettre de la section : annulation de la galette des rois, de l'après-midi convivial prévu pour les Choletais, sortie au Vieux Mans et à l'abbaye de l'Epau. Ce fut aussi le cas pour le nombre de membres de la section, je m'y attarderai par la suite.

Il convient de remarquer que la tendance fut identique pour bien d'autres associations. Le contexte national et international porteur de tant de menaces a sûrement pesé sur le moral des membres de la section. L'année 2024 semblerait inverser la tendance car nous étions 35 lors de l'Après-midi convivial de la Section le 20 janvier dernier. Et aujourd'hui 48, soit quasiment le double de l'année dernière ! Mais soyons prudents.

Je pense également qu'après cette Lettre de la section, après le sondage dont nous avons rendu compte dans la Lettre suivante, peut-être qu'une prise de conscience a lieu. Ne sait-on jamais, un regain du désir de participer à des temps conviviaux, une envie de partager ensemble de bons moments.

Le sondage que nous avons réalisé nous a conforté dans nos efforts pour répondre aux objectifs de notre association. Nos adhérents ont une image positive de la section et ont apporté des idées intéressantes que nous sommes en train de mettre en œuvre. Néanmoins, pour ce qui concerne les stratégies à adopter pour rendre la section plus attractive, pour provoquer de nouvelles adhésions ou éviter des démissions, l'enquête ne fut pas vraiment d'un grand secours.

Les partenariats

Nos partenariats se poursuivent :

Pour nos prix départementaux :

- Avec la société coopérative SavoirsPlus (la SADEL et la librairie Contact à Angers) qui nous offre des livres pour les prix départementaux, surtout pour les écoles,
- Avec la ville d'Angers qui nous subventionne pour les prix destinés aux écoles et aux établissements scolaires d'Angers et qui met une salle à dispositions pour nos réunions de bureau et de comité,
- Avec le département qui attribue aussi une subvention pour les prix des collèges.

Pour nos actions :

- Avec monsieur le Préfet et ses services qui sont à notre écoute,
- Avec monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale qui soutient activement nos concours,
- Avec la section de Maine-et-Loire de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite pour leurs concours de l'Éducation à la citoyenneté et à la Mémoire,
- Avec l'Association et la Délégation des Délégués départementaux de Maine-et-Loire.

Représentation

La section est représentée dans toutes les réunions patriotiques et répond aux invitations de nos partenaires, comme la cérémonie des vœux du Préfet, de la Présidente du Conseil départemental et du Président de l'Association des Maires du département. Nous sommes désormais connus et reconnus.

Effectif de la section

La section a terminé l'année avec 135 membres, adhérents et sympathisants, en deçà donc des 143 de 2022. Nous déplorons 6 décès, 2 démissions, 3 radiations et 4 adhérents très âgés qui n'ont pas cotisé mais pour lesquels la section va se charger de leur cotisation et de l'abonnement à la revue en 2024, afin de garder le lien avec eux.

Mais en contrepartie, nous avons constaté 7 adhésions : 1 sympathisante Marylise Six ; 3 chevaliers de la promotion du 1er janvier 2023 Sébastien ANNÉREAU, John DAVIS et Séverine GUECHY ; 2 décorés des années précédentes qui nous ont rejoints Yoann Bluteau

et Vincent POITEVIN, 1 décoré de la promotion du 14 juillet 2023 Pascal JORDAN-MUELLER qui sera notre conférencier cet après-midi.

En termes d'adhésion, la promotion de janvier est la meilleure pour la section, soit 30 %, loin devant celle de juillet, même avec un effet de retardement, puisque les cérémonies ont lieu en décembre de chaque année tant pour l'Université d'Angers que pour les services académiques.

Néanmoins, notre principal souci demeure les 15 membres qui n'ont pas réglé leur cotisation en 2023 en espérant qu'ils le fassent en 2024 ! En effet, le siège national ne compte que les membres à jour de leur cotisation, soit 120 seulement.

Il serait dommage que nos efforts pour obtenir de nouvelles adhésions soient obérés par des non - cotisants qui seraient radiés au bout de deux ans selon les statuts s'ils ne règlent pas leur dû.

Avec de nouvelles adhésions en cours d'adhérents et de sympathisants, nous pouvons espérer de nouveau dépasser l'effectif de 2022.

Alors deux messages :

- N'oublions pas de payer notre cotisation 2024,
- Faisons adhérer les titulaires des Palmes académiques que nous connaissons, nos conjoints et nos amis qui partagent nos valeurs !

Conclusion :

Je conclurai en qualifiant 2023 d'année de transition. Mais aussi année d'espoir, année tournée vers plus de succès pour nos activités et nos effectifs.

Je terminerai le rapport moral en mettant en valeur l'enthousiasme de la section, du bureau et du comité notamment : les sorties, les concours, les articles.

Une vie de section somme toute riche et pleine de projets.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité par 40 voix pour.

2. Rapport d'activité

Madame Marie HOUDIARD, secrétaire et madame Corinne RENAULT, secrétaire adjointe présentent le rapport d'activité. La présentation orale est étayée par un diaporama illustratif.

En 2023, l'activité de la section AMOPA de Maine-et-Loire a été riche et variée.

Cérémonie des vœux du Nouvel An 2022

Le faible nombre de participants potentiels a entraîné l'annulation de la réunion des vœux de nouvel an, avec le partage la traditionnelle galette.

Assemblée générale du 04 février 2023

L'assemblée générale de la section AMOPA de Maine-et-Loire s'est tenue le 04 février 2023 en présence de madame PICARD, présidente de l'AMOPA de Sarthe et de monsieur BICHON, président de l'AMOPA de Loire-Atlantique. Leur présence répond à la volonté affichée par le bureau de nouer et de tisser des liens entre les cinq sections départementales AMOPA des Pays de la Loire.

Monsieur PPAVOINE, président de la section, a excusé monsieur Benoît DECHAMBRE, DASEN de Maine-et Loire, qui n'as pu être présent. Il a précisé l'Ordre national de La Légion d'honneur était représenté par monsieur Philippe VOYER.

Les différents rapports ont été présentés par monsieur PPAVOINE, président de la section, madame MARINOT, présidente-adjointe, madame HOUDIARD, secrétaire, madame RENAULT, secrétaire-adjointe et madame PPAVONE, trésorière.

Monsieur PAPA VOINE a ensuite fait le bilan du mandat 2019 - 2023 du bureau de la section, en le concluant en ces termes : " Je terminerai le rapport moral en mettant en valeur l'enthousiasme de la section, du bureau et du comité et en espérant que ces efforts ont correspondu aux attentes de la section". Il a ensuite présenté le projet pour le mandat 2023 - 2027 : " Se basant sur son expérience du mandat 2019-2023 et sur les remontées des membres de la section, le bureau propose un projet pour le mandat 2023-2027, dont les deux principaux objectifs sont : renforcer les liens qui unissent les membres de la section et promouvoir l'AMOPA par ses actions et ses concours.

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE indique que le bureau étant arrivé au terme de son mandat, il doit être renouvelé. Il précise que

- mesdames Martine PAPA VOINE, Corinne RENAULT et Marie HOUDIARD, ainsi que lui-même, sollicitent un nouveau mandat au sein du bureau de l'AMOPA 49 ;
- messieurs Philippe BONNETTE et Marc BOURCERIE sont candidats à l'élection au sein du bureau de l'AMOPA 49.

Les cinq membres du nouveau bureau ont été élus à l'unanimité.

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE indique que :

- mesdames Sylvie BOUIS, France-Claire BROUILLARD, Delphine MARINOT et Claudine POULET ainsi que monsieur Luc DOUSSIN sollicitent un mandat au sein du comité consultatif ;
- messieurs Désiré SOUILLARD, Jean SOUMAGNE et ROGER MASSE sollicitent le renouvellement de leur mandat au sein du comité consultatif.

Les sept membres du nouveau comité consultatif ont été élus à l'unanimité.

Monsieur PAPA VOINE a enfin donné un ensemble d'informations générales.

Un repas a ensuite réuni les participants.

Après le repas, monsieur Henri-Marc PAPA VOINE introduit la conférence de monsieur Jean PRUVOST « Les mots : une histoire longue et toujours renouvelée. De la politesse à la conversation enrichie. »

La passionnante conférence a été suivie par une assemblée attentive.

Site Internet de la section

Le nouveau site Internet connaît un réel succès. Il est suivi, au-delà même des membres de la section, par 540 abonnés à ce jour. C'est un véritable vecteur de rayonnement de la section et de l'AMOPA.

Pour apporter une meilleure lisibilité et pour faciliter la recherche des articles, deux rubriques ont été modifiées. Les articles sont désormais classés dans la rubrique

« Actualités » ou dans la rubrique « Études et conférences ». Suite aux résultats de l'enquête menée auprès des adhérents et des adhérentes, une rubrique « Agenda » a été créée. Les comptes rendus des sorties seront eux aussi publiés.

En 2023, 17 articles ont été mis en ligne.

Diffusion des productions

Les différentes productions : procès verbaux, comptes-rendus de sortie, articles relatifs à la pédagogie, au patrimoine de Maine-et-Loire, aux concours et à l'actualité, ainsi que les neuf lettres du président, sont diffusées par messagerie électronique, via la liste de diffusion, et par voie postale pour les adhérentes et adhérents qui n'ont pas d'adresse électronique.

Concours départementaux et nationaux

L'AMOPA de Maine-et-Loire participe activement aux concours nationaux proposés par l'AMOPA nationale. Elle les accompagne par l'attribution de prix départementaux. Ces derniers visent à encourager les élèves et leurs professeurs à participer aux concours nationaux. Pour ce faire, chaque élève participant à l'un d'entre eux se voit remettre un diplôme et un livre, que son travail soit ou non récompensé au niveau national. Pour

chaque concours national auquel des élèves du Maine-et-Loire participent, une remise officielle de prix en présence des autorités académiques et locales est organisée.

En 2023, 12 classes ont participé au concours « Arts et Maths » et 9 au concours « Plaisir d'écrire », soient plus de 700 élèves.

Dès le mois de mars 2023, nous avons remis les prix départementaux dans les écoles, les collèges et les lycées. Dans de nombreuses communes, avec une belle répartition territoriale dans notre département du Maine-Et-Loire, le ou la maire nous a honoré de leur présence, ainsi que les parents d'élèves et les conseillers pédagogiques. Pour les écoles maternelles et primaires, ainsi que pour les collèges, les livres offerts aux élèves ont été fournis par la société coopérative SavoirsPlus.

Monsieur P. BONNETTE, vice-président de la section, coordonne les concours et les cérémonies de remise des prix. Mesdames France-Claire BROUILLARD, Claudine POULET et Corinne RENAULT président les jurys. Qu'ils soient ici remerciés pour leur implication sans faille.

• **Concours « Arts et Maths » et « Mathématiques au quotidien »**

L'après-midi du 1 mars 2023 à Verrières-en-Anjou s'est tenu le jury devant examiner les 47 productions reçues des classes concourant au concours "Arts et Maths" de l'AMOPA dans des catégories différentes : maternelle, élémentaire, collège.

Ce concours national permet d'aborder l'art sous l'angle de la géométrie ou d'aborder la géométrie à travers une œuvre d'art. Ainsi, les élèves ont été invités à créer une production plastique après avoir étudié une réalisation de Victor Vasarely [plasticien hongrois, naturalisé français, 1906-1997]. Ce concours s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la nouvelle dynamique pour les mathématiques lancée par le ministère de l'Éducation Nationale.

Le jury était composé de Corinne RENAULT, Isabelle BONNETTE, Philippe BONNETTE. Les travaux retenus par le jury sont ceux qui respectent le mieux les critères posés dans les différentes grilles d'évaluation fournies par le siège national de l'AMOPA.

Les membres du jury ont apprécié l'ensemble des travaux, l'engagement des élèves et de leurs enseignantes et enseignants, et la belle participation départementale inscrite dans une bonne diversité, dans la mesure où tous les niveaux primaires étaient représentés.

Plusieurs premiers prix départementaux ont été décernés à trois écoles primaires et un collège, mais aucun prix national n'a été décerné.

Pour les classes de maternelle :

1/ Classe MS de Madame Mélisse DEDENIS de l'EPM Jean de la Fontaine de Jallais.

2/ Classe enfantine de Madame DALIBON, EPM « Le chat perché » d'Auverse.

Pour les classes élémentaires :

1/ Classe de CP de Madame Bossé, production de Marylou ROSELL, Ecole « La bonne Aventure », Le Puy Notre Dame.

2/ Classe de CE2-CM2 de Madame Lyne JARRE, production de Emilie PRIOU, élève de CE2 de l'école primaire publique Jean de la Fontaine de Jallais.

Pour les classes de collège :

1/ Classe de Madame Gaëlle THRO du collège du Val d'Oudon du Lion d'Angers, production de Djibril FOFANA et 2/ Héléna CHUDZINSKI tous les deux en classe de 6^e

Le succès de telles cérémonies en présentiel repose sur l'implication sans faille et sur la volonté d'engagement de nombreux acteurs impliqués ... sur lesquels on peut toujours compter. Aussi, nous remercions chaleureusement : les Directrices et Cheffes d'établissements pour leur accueil, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, représentant monsieur le Directeur Académique, qui s'est déplacée à Jallais, Madame la Maire du Puy-Notre-Dame commune rurale dynamique, le Courrier de l'Ouest et Ouest-France qui ont relayé cette cérémonie

• **Concours Plaisir d'écrire**

Le concours « Plaisir d'écrire » comprenant les prix d'expression d'écrite, de la Jeune Nouvelle et de poésie a un réel succès en Maine-et-Loire. Il est soutenu par l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire.

- Prix de la Jeune nouvelle : collège Saint Benoît de Champtoceaux en quatrième, lycée Jean Bodin des Ponts de Cé en seconde.
- Prix de poésie : école de Miré en CM1-CM2, école de Juvardeil en CM1/CM2, lycée Mongazon d'Angers en seconde et en terminale.
- Prix d'expression écrite : lycée Jean Bodin des Ponts de Cé en Première, Lycée Saint Benoît d'Angers en terminale.

Milo AUBERT-BONTEMPS, élève de la classe de Première du lycée Jean Bodin des Ponts de Cé a été lauréat du premier prix national d'expression écrite. Il a reçu son prix lors d'une cérémonie au Sénat. Son prix départemental lui a été remis le jeudi 25 mai 2023 sous la présidence de Henri-Marc PAPA VOINE, en présence de Pierre-François NEYMANN, proviseur du lycée représentant monsieur le Directeur académique, et de Jacques Manceau, président délégué de la section de l'Ordre national du Mérite de Maine-et-Loire.

Journée Nationale « Elles bougent pour l'orientation »

• **Prix AMOPA 49 "Osez les sciences... les filles !"**

L'AMOPA de Maine-et-Loire est partenaire officiel dans le Maine-et-Loire de la Journée Nationale « Elles bougent pour l'orientation ». Elle est à l'initiative du prix départemental "Osez les sciences...les filles !" visible sur notre site AMOPA49.

Le jeudi 7 décembre 2023 a eu lieu la 3^{ème} édition de la journée nationale et internationale « Elles bougent pour l'orientation » qui s'inscrit dans l'axe 4 du plan interministériel 2023 – 2027 pour l'égalité entre les femmes et les hommes : « Agir pour davantage de mixité dans les filières d'avenir » (Source : document de synthèse de M. GAUCHARD Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche)

En fait, après des signes plutôt positifs ces dernières années dans les écoles d'ingénieurs, la France assiste depuis la réforme du lycée à une « baisse notable de 28 % de profils scientifiques dans les effectifs féminins en Terminale générale entre 2019 et 2021 : les filles décrochent des sciences en général, pire en informatique ! » (Maths & Sciences).

Aussi, cette journée d'action sur le terrain s'adresse plus particulièrement aux jeunes filles des collèges et lycées de France métropolitaine, des outre-mer, mais également des lycées français à l'étranger, et revêt une formidable opportunité pour notre jeunesse car elle permet :

- d'échanger sous forme de tables rondes avec des marraines étudiantes en école d'ingénieurs (étudiantes – ingénieures) et avec des ingénieures en poste,
- de lutter contre l'invisibilité des filles scientifiques trop peu présentes dans les médias, dans les manuels scolaires,
- d'offrir un éclairage concret sur les différents parcours scientifiques,
- d'élargir les perspectives d'orientation, notamment pour les filles qui souvent s'autocensurent

Dans ce cadre et dans le département du Maine-et-Loire, trois établissements se sont mobilisés : le lycée Joachim Du Bellay à Angers, le collège David d'Angers à Angers et le collège de l'Aubance à Brissac, persuadés qu'il s'agit, d'une part d'une réelle piste pour changer des représentations stéréotypées dans les formations et métiers liés aux sciences, et d'autre part qu'il s'agit d'un impact significatif pour donner le goût pour les sciences, la confiance en soi, en particulier en mathématiques.

Ces marraines, notamment les étudiantes des écoles d'ingénieures occupent lors de cette journée des « rôles de modèles » que la section AMOPA de Maine-et-Loire félicite vivement au travers de son Prix départemental « Osez les sciences...les filles ».

La section de Maine-et-Loire a décerné à chacune des cinq marraines étudiantes-ingénieures du Maine-et-Loire son prix départemental « Osez les sciences...les filles ! » et un bon d'achat FNAC d'un montant de 100€, cette année 2023 pour Mesdames :

BLANDEAU Emma, COQUOIN Clémentine, ISSORAT Laura, MAUVIARD Juliette et TANGUY Nolwenn

Alors, merci à la générosité de l'AMOPA qui relaie la flamme des maths sans attendre les années bissextiles, afin d'encourager notre jeunesse à se diriger vers des cursus, où les mathématiques, pivot du raisonnement scientifique, occupent une part prépondérante, puis vers des métiers qui en découlent !

Cérémonie de remise des Palmes académiques le 19 décembre 2023 au collège La Venaiserie à Saint Barthélémy

Lors de la cérémonie de remise des Palmes académiques, Monsieur Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire, et de Monsieur Benoît DECHAMBRE, directeur académique, ont fait l'éloge des 18 récipiendaires des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet 2023. Il leur a remis leur décoration et/ou leur diplôme. Henri-Marc PAPAVOINE a présenté les Palmes académiques et a remis à chaque récipiendaire une brochure présentant cette décoration et l'AMOPA. Chaque participant fut photographié afin de conserver un souvenir de cette cérémonie. Un verre de l'amitié fut servi pour marquer que cette cérémonie est non seulement solennelle, mais aussi conviviale.

Trois membres de la section ont été honorés : Sébastien ANNÉREAU, promu au grade de chevalier, Marie HOUDIARD et Bernard STAUB, promu au grade d'officier.

Cérémonie de remise des Palmes académiques le 01 décembre 2023 à l'Université d'Angers

Monsieur Daniel ROBLEDON, président de l'Université, a accueilli les vingt trois récipiendaires en leur faisant part de sa joie de les voir nommés ou promus dans l'Ordre des Palmes Académiques. Cette distinction récompense des parcours très divers mais qu'ils ont tous un point commun : la réussite des étudiants, la qualité de la formation et de la recherche universitaire angevine.

Madame Sylvie BOUIS et monsieur Marc BOURCERIE, qui représentaient la section AMOPA de Maine-et-Loire, ont ensuite pris la parole. Ils ont présenté l'AMOPA, association nationale constituée de cent dix sections, en France métropolitaine et dans les Outre-mer ainsi qu'à l'étranger pour quelques-unes d'entre elles. Ils en ont précisé la vocation et les rôles auprès des jeunes, de la maternelle à l'université.

Inauguration de l'exposition temporaire du musée de l'école du Génie d'Angers

Dans le cadre des relations avec des sections départementales des membres des Ordres nationaux et ministériels, madame HOUDIARD et monsieur BOURCERIE, membres du bureau, ont représenté l'AMOPA de Maine-et-Loire à l'inauguration de l'exposition temporaire « Le génie militaire secourt ! » le mardi 13 juin 2023 en fin de matinée.

Remise des prix départementaux de l'éducation à la citoyenneté et à la mémoire

Le jeudi 15 juin 2023 après-midi, madame HOUDIARD et monsieur BOURCERIE, membres du bureau, ont représenté l'AMOPA de Maine et Loire à la remise des prix départementaux du concours scolaire organisé sur le thème "Mémoire et citoyenneté" pour l'année scolaire 2022-2023 qui a été proposé aux établissements du département par la direction académique de Maine et Loire.

Cette manifestation est organisée par l'association des membres de l'Ordre National du Mérite, section de Maine et Loire - ANMONM49, l'association de membres des Palmes Académiques de Maine et Loire - AMOPA49, l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale de Maine et Loire - UDDEN49. Elle a eu lieu au lycée professionnel Simone Veil d'Angers.

Réunions du bureau et du comité consultatif

En 2023, quatre réunions du bureau et du comité consultatif, le 14 janvier à Angers, le 04 février à Trélazé, le 01 juillet à Soucelles et le 16 septembre à Angers, ont permis de faire

un bilan des actions en cours, de définir les orientations, des actions à venir et de faire des propositions sur l'évolution de la section.

Sorties

Une sortie dans le thouarsais et une visite privée et guidée de l'Ecole du génie d'Angers et de l'exposition "Le génie militaire secourt" au Musée du génie d'Angers ont été proposées aux membres de la section en juin et en septembre 2023. Elles ont été appréciées par les participants.

Faute d'un nombre suffisant de participants, la galette des rois, la sortie au Mans et l'après-midi à Cholet ont été annulés.

Enquête auprès des adhérentes et des adhérents

Le projet pour le mandat 2023-2027 présenté par le bureau le 04 février 2023 prévoyait, entre autres points, de réaliser une enquête afin de préciser les attentes des adhérents afin d'adapter au mieux les propositions d'activités.

Pour ce faire, mesdames HOUDIARD et RENAULT et monsieur PAPA VOINE ont élaboré un questionnaire qui a été diffusé, par messagerie électronique et par voie postale, à toutes les adhérentes et tous les adhérents. Madame RENAULT, secrétaire adjointe, et son mari, sympathisant de la section, en ont assuré le dépouillement. Ils ont réalisé une synthèse des vingt cinq réponses recueillies que madame RENAULT a présenté le samedi 25 novembre 2023 lors de la réunion du bureau et du comité consultatif. Le retour, bien que faible, permet d'obtenir des indications sur les orientations à venir.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité par 40 voix pour.

3. Rapport financier

Madame Martine PAPA VOINE, trésorière, présente le rapport financier 2023.

1. Analyse

Ce rapport financier 2023 met en valeur la situation très saine de nos comptes et les marges d'action dont nous disposons.

Je rappelle que la section n'a pas une comptabilité d'association avec un bilan et un compte de résultat puisque nous n'en sommes pas une. J'ai donc à gérer un compte de trésorerie sur lequel s'imputent les charges et les produits et pour lequel je rends compte à l'assemblée générale de la section et au trésorier national.

Dans mon exposé, je vous ferai grâce des centimes pour une meilleure compréhension. Mais chacun peut consulter les comptes exacts s'il le souhaite.

2. Situation du compte de trésorerie au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le solde du compte est de 15 163,26 €. Il se décompose en

- Un compte sur livret avec 8 224,05 €, intérêts compris.
- Un compte courant avec 6 939,21 €.

La trésorerie au 1er janvier 2023 était de 15 256,06 €. Au 31 décembre 2023, elle était de 15 163,26 €. Le solde est donc légèrement négatif de 316,85 €.

3. Situation des comptes d'activités de fonctionnement de la section

La section des comptes d'activités de fonctionnement est à l'équilibre avec un solde positif de 73,72 €.

• Les charges

Le total des charges s'élève à 3 532,28 €. Il est en nette baisse dans la mesure où l'Après-midi de la section 2023, la sortie dans le Vieux Mans et à l'abbaye de l'Epau, l'Après-midi à Saint-Léger-sous-Cholet pour les adhérents du Choletais ont dû être annulés, faute de participants en nombre suffisant.

Cependant, il a fallu payer la salle dans le premier cas et la conférencière dans le second cas, malgré les annulations.

Les autres dépenses ont été très bien maîtrisées.

• **Les produits**

Le total des produits s'élève à 3 606 € et est moindre qu'en 2022 en raison du nombre de sorties en baisse. Les autres recettes se sont bien tenues. Les 15 cotisations non payées auront un impact sur les produits de 2024 provenant de la quote-part reversée par l'AMOPA aux sections.

4. Situation des comptes d'actions reconnues d'utilité publique (ARUP)

Comme l'AMOPA est une association reconnue d'utilité publique, cette section est appelée à se développer. Elle représente 25 % de nos dépenses.

Cette section présente un solde négatif de 390,57 €. Ce qui n'est donc pas anormal car celui-ci correspond à un accroissement de nos activités et se compense par des réserves dont nous disposons.

Les charges sont de 1 170,57 € et correspondent à :

- un nombre plus important de classes participant aux concours nationaux et donc plus de prix départementaux remis aux élèves,
- le Prix « Osez les sciences... les filles », pour l'orientation des collégiennes et des lycéennes vers des études et des professions scientifiques, a eu un succès plus important. Le montant de chaque prix a aussi doublé pour le rendre plus attractif ; il s'agit de bons d'achat.

Les produits sont de 780 € et correspondent à :

- la subvention de 400 € du Conseil départemental de Maine-et-Loire pour les prix départementaux des collèges,
- la subvention de 300 € de la ville d'Angers pour les prix départementaux en faveur des écoles, collèges et lycées d'Angers,
- un don de 80 €.

Il convient aussi de valoriser le don de livres de notre partenaire la société coopérative SavoirsPlus à hauteur de 600 €.

Conclusion

La situation financière de la section est donc toujours parfaite et équilibrée. Elle nous permet d'envisager sereinement l'avenir.

Elle rend possible un soutien financier en faveur des actions pédagogiques de nos adhérents et un coût moindre des activités qui sont proposées à ceux-ci.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par 40 voix pour.

4. Certification des comptes et quitus

Monsieur Henri-Marc PAPAVOINE demande à l'assemblée générale de voter pour donner quitus au président et à la trésorière pour leur gestion.

Le quitus est adopté à l'unanimité par 40 voix pour.

5. Election du comité consultatif

Monsieur Henri-Marc PAPAVOINE présente les candidats au comité consultatifs : madame BOUIS Sylvie, ingénieure d'études ; madame BROUILLARD France-Claire, professeure documentaliste ; monsieur DOUSSIN Luc, professeur des écoles honoraire ; madame MARINOT Delphine, professeure agrégée ; madame POULET Claudine, professeure agrégée ; monsieur SOUMAGNE Jean, professeur des universités émérite.

Les six membres du nouveau comité consultatif sont élus à l'unanimité.

6. Remise des Palmes académiques

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE, en ses qualités de Président de la section et de commandeur des Palmes Académiques, a prononcé l'éloge des récipiendaires, madame Séverine GUÉCHY et monsieur Philippe VOYER et leur a remis leur décoration, respectivement la croix de chevalier et celle d'officier.

7. Membres du Comité d'honneur

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE précise que le Comité d'honneur honore et remercie ceux de ses membres qui se sont dévoués pour la promotion et pour la bonne administration de la section, au plus grand bénéfice de tous ses adhérents. Chacun des membres du Comité d'honneur s'est ainsi dévoué durant deux à quatre mandats en qualité de Président, de Secrétaire ou de Trésorier, en mettant beaucoup de cœur à la réussite des différentes manifestations de la section.

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE rappelle les membres actuels du Comité d'honneur :

- Jean MORLONG, Président d'honneur
- Bernard STAUB, Président d'honneur
- Noël BESSON, membre d'honneur
- Ingeborg MARTIN – KRUMM, membre d'honneur

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE indique que le bureau propose de nommer membres d'honneur mesdames Odile BRUNET et Monique VAUMORON, ainsi que monsieur Claude DUFRESNE.

8. Remise de la Médaille de l'AMOPA

La Médaille de l'AMOPA a été remise par monsieur Henri-Marc PAPA VOINE au nom de madame Michèle DUJANY, Présidente nationale de l'AMOPA aux membres du Comité d'honneur. Ont été décorés Jean MORLONG et Bernard STAUB, Présidents d'honneur de la section, Odile BRUNET, Claude DUFRESNE, Ingeborg MARTIN-KRUMM et Monique VAUMORON, membres d'honneur.

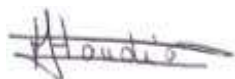
Chacun de ces membres d'honneur a pris la parole devant l'assemblée nombreuse : une parole évocatrice et touchante sur le passé, pour remercier mais aussi associer à leur hommage le nom d'hommes et des femmes qui ont permis de promouvoir et donner de l'importance, de la vitalité que connaît la section depuis le 29 avril 1967, dans les domaines culturels riches et variés. Pour monsieur MORLONG, il s'agissait de madame Marguerite Cécile ALBRECHT, son inlassable dynamisme, son sens de l'organisation, Messieurs Georges BODET, Jean RENARD et Noël BESSON, incollable expert sur l'Art Roman et organisateur de voyages mémorables, pour monsieur STAUB, sa fierté d'avoir promu le Musée JOACHIM DU BELLAY à Liré et de SERVIR, particulièrement au cœur de la section, en s'impliquant dans la défense de la promotion de la langue française avec les Lyriades, pour madame BRUNET, une pensée particulière pour René CLAVEYROLAS et sa passion pour la décoration florale, qui avouons-le au passage charme nos tables par ses créations teintées de la couleur violette très inspirantes. Par la suite, monsieur DUFRESNE a aimé relater ses fonctions professionnelles eu égard de ses rencontres merveilleuses avec ses jeunes collégiens, avec ses collègues à la Mairie ou alors au GRETA de Beauvais, pour finir madame MARTIN-KRUMM, fondatrice de l'Institut de Perfectionnement en Langues Vivantes et actrice du jumelage entre Angers, Osnabrück et Haarlem a eu elle aussi une pensée amicale pour monsieur Noël BESSON.

9. Informations diverses

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE donne des informations générales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Houdiard", with a horizontal line drawn through it.

M. HOUDIARD

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Papavoine", with a horizontal line drawn through it.

H. M. PAPA VOINE